

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA23-0014

Valable 5 ans à compter du 21 décembre 2022

Matériau présenté par : AFS BORU SANAYI A.S.
Ivedik Organize Sanayi Bölgesi
1468 Cadde No 153 Ostim
06370 ANKARA
TURQUIE

Marque commerciale : SONOAFS-ALU.70B / SONOAFS-ALU.70B FORTE
SONOAFS-ALU.70B ECOSOFT / SONOAFS-ALU.70B FORTE ECOSOFT

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation avec isolant constitué comme suit (de l'intérieur vers l'extérieur) :

- Une paroi intérieure référencée ALUAFS.70 / ALUAFS.70 FORTE constituée de films polyester d'épaisseur 12 µm contrecollés (2 colles disponibles) entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 9 µm.
Cette paroi intérieure est micro perforée pour les versions SONO.
- Une barrière en polyéthylène de 12 µm d'épaisseur.
- Un isolant en laine de verre jaune ou marron d'épaisseur nominale 25 mm et de masse volumique nominale 16 kg/m³.
- Une paroi extérieure constituée de deux couches de polyester d'épaisseur 12 µm contrecollés (2 colles disponibles) sur une feuille mince d'aluminium d'épaisseur 9 µm.

Masse surfacique nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 120 g/m².

Masse surfacique nominale de la paroi extérieure (sans spirale) : 65 g/m².

Epaisseur nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 70 µm.

Epaisseur nominale de la paroi extérieure (sans spirale) : 45 µm.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement (avec joint simulé)

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-22-13197 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 janvier 2023

**Le Chef du Pôle essais Réaction au Feu
Etudes et Essais Feu**

Franck GOGUEL

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS